

**Maître Catherine Joffroy,
Monsieur François Marque,
Mesdames et Messieurs,**

Avant tout, je tiens à remercier le cabinet Dentons et tout particulièrement Maître Joffroy pour l'accueil qui nous a été réservé dans ce lieu pour présenter le Kazakhstan dans son développement, ainsi que pour parler des opportunités d'une coopération économique et des investissements.

Cette rencontre est une première en son genre et elle est organisée à l'initiative de M. Marque, chef du bureau français de l'Agence Kazakh Invest, à qui je suis également très reconnaissant pour son implication à la promotion de mon pays et pour sa contribution au développement de nos relations bilatérales avec la France.

Mes remerciements vont à vous tous pour l'intérêt que vous portez au Kazakhstan et que vous manifestez par votre présence ici, ce matin.

Mesdames et Messieurs,

Les objectifs principaux de notre rencontre c'est d'**entendre vos commentaires et recommandations**, en tant que représentants des milieux des affaires français, mais aussi d'élargir le cercle de nos partenaires potentiels en France qui a une place et un rôle particulier au sein de l'Union européenne.

C'est pour cette raison que j'ai voulu vous parler aujourd'hui des nouveaux cadres de notre coopération avec l'Europe.

Le 2 février prochain, le Kazakhstan et l'Union européenne célébreront le **25^{ème} anniversaire des relations diplomatiques** établies en 1993.

Aujourd'hui, l'Union européenne est l'un des plus grands partenaires politiques, économiques et commerciaux du Kazakhstan. Les relations se caractérisent par un dialogue actif et régulier.

Un système efficace de consultations mis en place permet, de manière continue, d'échanger sur des questions relatives au commerce, à l'énergie, aux transports, à la protection de l'environnement, à la coopération douanière, à la

justice, aux droits de l'homme, à la sécurité internationale et régionale et bien d'autres.

Grâce aux efforts conjoints considérables, en décembre 2015, le Kazakhstan et l'UE ont signé **le nouvel Accord de partenariat et de coopération renforcé** (APCR). Ce document est partiellement entré en vigueur le 1^{er} mai 2016.

Le Kazakhstan est devenu le premier État de la CEI à avoir signé un Accord de tel format avec l'Union européenne.

Mon pays, représentant 70% du PIB régional, est considéré par Bruxelles comme le partenaire-clé pour la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'Asie Centrale.

Cela reflète l'intérêt grandissant des États européens à l'égard du Kazakhstan qui a su se confirmer en tant que partenaire stable, fiable, prévisible et ouvert. Cela prouve aussi que le Kazakhstan et l'UE, s'appuyant sur une base juridique solide, partagent leur aspiration à une coopération approfondie et renforcée dans les conditions d'une compétitivité mondiale et compte tenu de leurs intérêts économiques et géopolitiques respectifs.

Le nouvel Accord permet d'élargir considérablement les contours de notre interaction et ouvre de nouvelles opportunités de coopération mutuellement avantageuse.

Le chapitre économique de cet Accord est l'un des plus importants.

Je tiens à souligner que l'UE est le plus grand partenaire commercial du Kazakhstan. En 2017, le volume des échanges avec les pays de l'Union a atteint 22,4 milliards d'euros. Il s'agit d'une croissance de 23 % par rapport au bilan de l'année 2016. La part de l'UE dans le commerce extérieur kazakhstanais est de 50 %.

La France est, aujourd'hui, le 5^{ème} partenaire commercial du Kazakhstan.

L'Union européenne est également reconnue comme chef de file parmi les investisseurs étrangers. En 9 premiers mois de l'année dernière, le volume total des investissements directs étrangers venus des pays de l'UE s'est élevé à 8 milliards d'euros. C'est plus que la moitié de tous les IDE.

La France, à elle seule, en cette même période, a investi 495 millions d'euros. En 10 dernières années, les investissements français ont dépassé la barre de 13 milliards d'euros. Des dizaines de grands projets ont été réalisés au

Kazakhstan avec la participation des compagnies françaises, telles que Total, Areva, Alstom, Vicat, Danone et d'autres.

Ce résultat est dû, en grande partie, aux conditions favorables créées au Kazakhstan pour les entreprises européennes. Depuis ces dernières années, plusieurs grands projets d'investissement ont été mis en œuvre dans les différents secteurs de l'économie kazakhstanaise.

Aujourd'hui, plus de 6000 entités économiques avec la participation des capitaux européens sont enregistrées au Kazakhstan, y compris les entreprises conjointes, les représentations des compagnies et des banques.

Les entreprises européennes, dotées des technologies avancées et des innovations ultra-modernes, ont toutes les opportunités pour participer à des projets concrets qui sont en cours de réalisation dans le cadre du programme de **la Troisième modernisation industrielle du Kazakhstan**.

Dans son **Message annuel à la Nation**, publié le 10 janvier, le Président de la République du Kazakhstan a dit : « *Aujourd'hui, l'humanité entre dans l'époque de la quatrième révolution industrielle. Les technologies modernes transforment le monde. Les mutations technologiques mondiales véhiculent tant de nouveaux défis que de nouvelles opportunités de croissance. Une chance historique s'offre à nous pour intégrer les rangs des 30 pays les plus développés.* » (fin de citation). À cet égard, le Chef de l'État a fixé dix objectifs principaux :

1. L'industrialisation doit devenir l'amiral de la mise en œuvre des nouvelles technologies.
2. Poursuivre le développement du potentiel des ressources.
3. Les technologies dites « intelligentes » doivent accélérer le développement du secteur agroindustriel.
4. Augmenter l'efficacité de l'infrastructure de transports et de logistique.
5. Introduire les nouvelles technologies dans le secteur de BTP.
6. « Redémarrer » le secteur financier.
7. La modernisation doit s'appuyer sur le capital humain.
8. Augmenter l'efficacité de l'administration publique.
9. Renforcer la lutte contre la corruption et assurer la primauté du droit.
10. Introduire le concept de « villes intelligentes » pour la « Nation intelligente ».

S'agissant des réformes de modernisation, je tiens à vous informer que, depuis ces 12 dernières années, le Kazakhstan a été reconnu 4 fois en tant que **le meilleur réformateur**. En 2017, mon pays a été placé en 36^{ème} position parmi les 196 États dans le classement de la Banque Mondiale « Doing Business », en passant devant quelques pays-membres de l'OCDE, tels que la Belgique (42^{ème}), l'Italie (50^{ème}), l'Israël (52^{ème}), la Grèce (61^{ème}) ou la Turquie (69^{ème}).

Notamment, le Kazakhstan a été hautement noté par la BM pour la protection des investisseurs minoritaires et le respect des engagements contractuels.

Les investisseurs soutiennent la mise en œuvre du programme de privatisation.

Dès le début de cette année, le Centre international des finances « Astana » a commencé à fonctionner dans notre capitale. Ce Centre sera doté de son propre Tribunal indépendant du système judiciaire kazakhstanais. Ce sont les principes du droit commun britannique qui y seront appliqués.

Les progrès du Kazakhstan sont salués et accompagnés par **l'OCDE**.

Aussi, le Kazakhstan reste-t-il intéressé par le renforcement du partenariat avec l'UE dans **le secteur énergétique**. Depuis 25 ans de notre coopération, le Kazakhstan s'est affirmé comme un partenaire énergétique fiable et responsable de l'UE et fait, désormais, partie des 5 grands fournisseurs des produits énergétiques à l'Europe.

Par ailleurs, une des plus belles illustrations de notre coopération dans ce domaine a été l'organisation du 10 juin au 10 septembre 2017 à Astana de **l'EXPO** sur le thème « Énergie du futur ». Cette exposition internationale a accueilli près de 4 millions de visiteurs, 115 pays et 22 organisations internationales. Le pavillon français a reçu la médaille de bronze pour un des meilleurs développements du thème de l'EXPO (*l'or à l'Allemagne, l'argent à la Chine*).

Je saisis cette occasion pour renouveler **nos remerciements à la France** pour sa participation active au succès de cet événement international qui s'est tenu pour la première fois sur l'espace de la CEI.

Mesdames et Messieurs,

Dans cette seconde partie de mon intervention, je voudrais vous présenter brièvement **certains changements** qui différencient le nouvel Accord de partenariat et de coopération renforcé de l'ancien document qui avait perdu sa pertinence et ne correspond plus aux défis et opportunités d'aujourd'hui et de demain.

Un des chapitres de cet Accord vise la coopération dans le domaine de la réglementation des barrières techniques dans le commerce, ainsi que la mise en place des garanties de transparence. Ce chapitre permet de mener des négociations sur des accords relatifs à la conformité et la reconnaissance de la production industrielle pour les secteurs où l'harmonisation des règlements techniques et des standards est obtenue.

Un autre chapitre définit les sphères de coopération douanière. Notamment, il s'agit de la mise en place des procédures douanières, de l'amélioration de la législation et des opérations douanières en conformité avec les standards internationaux, des conditions obligatoires de l'interaction des autorités douanières du Kazakhstan et de l'Union européenne. Tout cela doit permettre d'accélérer les dédouanements pour les exportateurs et les importateurs.

Une grande partie est dédiée aux questions de libre concurrence et au respect de ses principes. L'Accord définit les garanties de la transparence dans le domaine d'octroi des restitutions à la production, leur durée, leur forme et, là où c'est possible, des montants et des bénéficiaires.

L'APCR contient les clauses importantes concernant le marché public. Si son prédécesseur ne définissait que les cadres pour l'attribution des contrats par le biais des appels d'offre, le nouveau document exclue toute discrimination et contient les clauses visant à assurer la concurrence et la transparence du processus des achats de l'État. Le principe majeur consiste à faire valoir le régime national aux fournisseurs étrangers participant aux opérations de marché public.

Je note avec satisfaction que le Kazakhstan et l'UE ont déjà entamé très activement la mise en œuvre du bloc économique et commercial de l'Accord, c'est-à-dire, du chapitre « Commerce et entrepreneuriat ».

Notamment, les parties procèdent à la normalisation des règlements techniques et à la simplification continue des procédures commerciales.

D'ores et déjà, une coopération active a lieu pour traiter des questions sanitaires et phytosanitaires, ainsi que de propriété intellectuelle.

L'harmonisation des certificats vétérinaires bilatéraux a une très grande importance pour la circulation des marchandises d'origine animale.

Le Kazakhstan est en phase de négociations pour son adhésion aux accords particuliers en matière de commerce dans les cadres de l'OMC, dont mon pays est membre à part entière depuis le 30 novembre 2015. Cela contribuera à la poursuite de la libéralisation du commerce avec nos partenaires européens.

Mesdames et Messieurs,

Le nouvel Accord est doté des bases juridiques pour donner lieu à la coopération dans **d'autres domaines** qui ne figuraient pas dans l'accord de 1995.

Il s'agit :

- de la sécurité spatiale ;
- de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive ;
- de la lutte contre le terrorisme ;
- de la lutte contre les changements climatiques ;

ainsi que de la coopération dans les domaines de la fonction publique, de la santé, de la gestion des finances publiques, de l'imposition, etc.

Par ailleurs, cet Accord ouvre la voie pour la préparation, en parallèle, de l'accord sur l'allégement du régime de visa pour les citoyens du Kazakhstan et de l'Union européenne et de l'accord sur la réadmission. Un dialogue très intensif a lieu en ce moment avec tous nos partenaires européens.

Peut-être, savez-vous déjà que, depuis un an, le Kazakhstan fait bénéficier, de façon unilatérale, **du régime sans visa aux ressortissants français** et de tous les autres pays-membres de l'OCDE pour un séjour de 30 jours.

Une attention particulière est attribuée dans cet Accord à la coopération dans le domaine des droits et libertés de l'homme, de la démocratisation et de la primauté du droit, du développement stable et du renforcement du rôle de la société civile.

En tout, l'APCR se compose de **9 chapitres** qui couvrent **29 domaines** de coopération.

En résumé, il convient de souligner que la mise en œuvre de ce document historique marque une nouvelle étape importante dans la construction des relations bilatérales. Il contribuera à l'élargissement considérable des horizons de notre interaction et à l'ouverture de nouvelles opportunités de coopération dans tous les domaines qui représentent un intérêt mutuel.

Mesdames et Messieurs,

L'année 2017 a été marquée par le 25^{ème} anniversaire des relations diplomatiques **entre le Kazakhstan et la France**. Cette année commence sous les auspices du **10^{ème} anniversaire du Partenariat stratégique** qui a été établi par la signature du Traité bilatéral à Paris le 11 juin 2008. **La France a été le premier pays** de l'UE qui a voulu créer des liens forts de partenariat stratégique et privilégié avec le Kazakhstan.

Aujourd'hui, **le dialogue politique entre Astana et Paris** se caractérise par une proximité des approches et positions par rapport aux grands dossiers de l'agenda international, ainsi que par un pragmatisme et une confiance réciproque.

Durant ce mois de janvier, le Kazakhstan assure **la présidence tournante au Conseil de Sécurité des Nations Unies**. La communauté internationale et, en particulier, la France ont fait confiance au Kazakhstan qui a su se confirmer comme un acteur actif et responsable des processus de paix, de sécurité et de développement.

Le Président de la République française, M. Emmanuel Macron, est attendu au Kazakhstan suite à l'invitation officielle qui lui a été adressée par le

Président du Kazakhstan. Nous sommes persuadés que cette visite donnerait une nouvelle et forte impulsion au développement de notre partenariat tant au format bilatéral qu'au sein des institutions internationales et régionales.

Afin d'enrichir cette éventuelle visite d'un contenu solide nous sommes ouverts à toutes les propositions qui vont dans ce sens.

Avant de passer la parole à M. Marque et au Chef du Service économique de l'Ambassade, M. Arystanov, je tiens à vous **inviter à la découverte du Kazakhstan** et à contribuer au renforcement de nos liens bilatéraux.

Je vous remercie de votre attention !